

Contrôle du lait de droit public

INTERPROFESSION DU LAIT
BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE



La loi suisse exige des garanties pour la qualité des denrées alimentaires produites – également du lait commercialisé. Cette thématique est du ressorts de l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Les échantillons de lait servent également à surveiller les épizooties.

BO MILCH
- IP LAIT -
IP LATTE

Selon la loi, ce sont les organisations nationales de producteurs et d'utilisateurs de lait qui sont responsables de la mise en œuvre du contrôle du lait (CL) – soit l'IP Lait (Ordonnance sur la production laitière, art. 3).

Le lait commercialisé doit correspondre à 3 critères:

Critère	Indicateur	Valeur limite
1 Hygiène	Germes	80'000 / ml
2 Santé animale	Cellules	350'000 / ml
3 Transformation et santé publique	Substances inhibitrices	TEST NEGATIF



Contrôle du lait de droit privé



Laboratoire

Organise la **collecte** des échantillons et effectue les **analyses**.

Contrôles: **2 échantillons par mois** pour chaque producteur.



Regelung der Milchbranche (Fromarte, VMI und SMP)
Grundlage für die Qualitätsbezahlung

Basiert auf die Milchprüfungsverordnung, geht aber darüber hinaus.
→ Das schlechtere Ergebnis der beiden Monatsproben gilt

Interdiction de livrer le lait

Si des substances inhibitrices sont détectées ou qu'un autre défaut de qualité est constaté de manière répétée, une interdiction de livrer le lait est prononcée. Le cas est signalé aux autorités cantonales, lesquelles examinent la situation de l'exploitation.

Problème

Nombre de germes
Cellules somatiques
Subst. inhibitrices

Contestations

3 en 4 mois
4 en 5 mois
1 éch. positif

REFERENCES

OSAV (2024): [Contrôle du lait](#)
Site de Suisselab: [Contrôle du lait \(CL\) – Suisselab](#)
Site de bdlait: [Contrôle du lait - bdlait.ch](#)
Site de l'IP Lait: [Contrôle du lait - IP Lait](#)

BASES LÉGALES

Ordonnance sur le contrôle du lait (OCL; RS 916.351.0)

Banque de donnée

Les résultats sont protégés par un login et peuvent être consultés par le **producteur** et les partenaires autorisés.

